



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

25 février-7 mars 2008

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,

développement et paix pour le XXI^e siècle » :

réalisation des objectifs stratégiques et mesures

à prendre dans les domaines critiques et nouvelles

mesures et initiatives : financement de la promotion

de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes

**Déclaration présentée par le Conseil international
des femmes, la Fédération internationale des femmes
de carrières libérales et commerciales, la Fédération
internationale des femmes diplômées des universités,
l'Association soroptimiste internationale et Zonta
International, organisations non gouvernementales
dotées du statut consultatif auprès du Conseil
économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2008/1.



Déclaration

Les cinq organisations membres du Projet Cinq-O (Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Association soroptimiste internationale et Zonta International), toutes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, sont vivement intéressées par le thème prioritaire de cette cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, à savoir le « Financement de la promotion, de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes ».

Depuis plus de 25 ans, nos organisations sont associées dans le cadre du Projet Cinq-O en vue d'offrir des débouchés économiques, une éducation et une formation à des milliers de femmes de tous âges, dans les pays en développement et les pays en transition. Les programmes financés dans le cadre du Projet Cinq-O permettent aux femmes d'améliorer leurs compétences et leurs revenus et par là-même de souvent jouer un plus grand rôle dans leurs familles et leurs communautés tout en améliorant le bien-être de leurs familles. Chacune de nos organisations exécute aussi des programmes et mène une action de sensibilisation aux fins de promouvoir la condition des femmes et des filles dans le monde entier. Dans le cadre du Projet Cinq-O, nous nous enorgueillons de cette contribution à long terme au renforcement des capacités des femmes au niveau des communautés pour accroître leur potentiel individuel et collectif, mais nous reconnaissons aussi que notre action requiert souvent un autre appui, garant de sa viabilité. Le fonctionnement des microentreprises nées de certains de nos projets exige la souscription d'assurances, la mobilisation de l'épargne, des débouchés commerciaux et une assistance technique.

Le Projet Cinq-O encourage la création de fonds en faveur des femmes aux niveaux local, national, régional et international, fonds destinés à financer l'action en faveur des droits des femmes et à consolider les mouvements sociaux pour favoriser le développement et l'égalité des sexes.

Nous, organisations du Projet Cinq-O, appuyons résolument l'action des gouvernements nationaux visant à accroître les ressources allouées aux programmes de promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. Nous nous félicitons aussi de la coopération avec les organismes des Nations Unies, qui s'est traduite par des pratiques budgétaires plus soucieuses de l'égalité des sexes. La participation des femmes à l'élaboration de budget tenant compte des sexospécificités importe tout particulièrement si l'on veut faciliter ce processus. Toutefois, l'insuffisance des ressources est un facteur au niveau national qui a entravé les progrès vers la réalisation des engagements pris par les gouvernements en faveur du financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le Plan d'action de Beijing appelait à allouer suffisamment de ressources aux mécanismes nationaux et aux autres institutions susceptibles de contribuer à sa mise en œuvre et à son suivi, mais l'application intégrale du Plan d'action s'est dans bien des cas heurtée à l'absence, ou à l'intégration seulement partielle, d'une perspective sexospécifique dans les décisions et politiques budgétaires, plus particulièrement celles concernant les besoins et les priorités des femmes.

Les membres de Projet Cinq-O applaudissent les efforts du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) visant à faciliter l'intégration et le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au moyen de stratégies nationales de développement, d'approches sectorielles et d'autres nouvelles modalités d'aide. Ils constatent toutefois avec inquiétude que le changement d'orientation de l'aide au développement consentie par les donateurs bilatéraux et multilatéraux, désormais davantage axée sur les approches sectorielles et les grands programmes, s'est traduit par un financement limité au titre de la promotion de l'égalité des sexes et du développement dans des secteurs manquant de ressources, tels que l'agriculture, où les femmes représentent une importante proportion de la population active.

Les membres du Projet Cinq-O constatent avec une profonde préoccupation que les engagements en faveur de la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les processus de développement tels que formulés dans la Déclaration finale de la Conférence internationale sur le financement du développement (Consensus de Monterrey) et les réunions internationales ultérieures y relatives sont très limités. D'importants progrès ont certes été accomplis dans le monde entier, mais les nouvelles possibilités offertes par les multiples changements économiques, politiques, culturels et sociaux que l'on appelle mondialisation n'ont pas, dans une large mesure, bénéficié aux femmes qui continuent de vivre dans des conditions défavorables limitant le libre exercice de leurs droits et leur capacité de développement. Il faut d'urgence appliquer des mesures concrètes pour remédier à cette situation et garantir l'épanouissement des femmes.

C'est pourquoi nous encourageons le renforcement des aspects conceptuels, opérationnels et financiers de l'engagement du Consensus de Monterrey en faveur de l'égalité des sexes. Nous restons par ailleurs convaincus qu'il importe, dans la négociation de la mise en œuvre des accords internationaux relatifs au développement, et notamment dans le contexte de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme et de la Conférence de Doha de 2008, d'encourager la participation des organisations de la société civile et celle des organismes nationaux et internationaux afin de garantir la prise en compte des principes et dispositions des instruments internationalement concertés en faveur de l'autonomisation des femmes et du financement du développement (conférences de Beijing et du Caire) ainsi que l'étroite surveillance, dans une perspective sexospécifique, des progrès accomplis dans l'application de ces principes et dispositions.

Les membres du Projet Cinq-O font leurs recommandations de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) visant à promouvoir la collaboration entre les gouvernements, les institutions financières internationales et les organismes de la société civile pour veiller à ce que l'égalité des sexes devienne un thème intersectoriel dans la formulation et le suivi des politiques de financement du développement. Il faudrait financer les recherches impliquant la collecte et la diffusion de données sur les répercussions des politiques macroéconomiques et l'analyse de l'interdépendance entre des facteurs tels que le genre, l'ethnicité, l'âge, la situation économique, la scolarisation et le lieu de résidence. Il faut par ailleurs s'employer à produire des statistiques ventilées par sexe sur l'impact de certaines politiques économiques telles que les accords commerciaux, les dépenses publiques et le service de la dette.

En outre, l'INSTRAW propose une formation aux gouvernements, aux organisations de la société civile et aux entreprises pour les aider à tenir compte de l'égalité des sexes dans les programmes politiques et économiques, à élaborer des diagnostics et des méthodologies sexospécifiques pour l'analyse, à surveiller l'application des politiques économiques, pour en évaluer l'impact sur les femmes, tout en mettant au point des outils de mobilisation.

Les organisations du Projet Cinq-O souhaiteraient souligner le rôle critique que doit jouer le renforcement des capacités pour permettre aux femmes d'exercer leur autorité et de prendre part à la prise de décisions dans les activités financières. Une mesure importante de la croissance et du développement d'un pays doit être le rôle et la condition de la femme. Les inégalités entre les sexes empêchent souvent les femmes de prendre part au développement. Souvent, les femmes sont des ressources économiques inexploitées et des atouts économiques sous-utilisés dont il faut prendre soin afin de construire des sociétés plus fortes.

Les membres du Projet Cinq-O attendent avec un vif intérêt la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme en tant qu'excellente occasion de faire mieux comprendre les composantes économiques et financières complexes qu'il convient d'examiner plus avant pour faire en sorte que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes soient au centre de l'élaboration et du suivi de toutes les politiques et stratégies futures du financement du développement.

Les membres du Projet Cinq-O attendent aussi avec intérêt l'examen du thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme en 2008 (Participation des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits). Comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325 (2000), les femmes doivent jouer un rôle central dans chacun de ces processus pour que la paix réussisse. Pour réaliser les droits des femmes et parvenir à l'égalité des sexes, il importe au plus haut point d'examiner les progrès accomplis, les obstacles rencontrés et les pratiques prometteuses pour ce qui est de tenir les engagements pris dans ces domaines.
